

Annexe 3 : Plan d'actions de la Convention Territoriale Globale

	Axes	Intitulés des actions
Axe 1	AXE 1 - COMMUNICATION – Rendre visible les enjeux de la CTG	Action 1.1 : Améliorer la visibilité et la lisibilité des enjeux de la CTG Action 1.2 : Renforcer la stratégie de communication de la CCAC à destination des habitants
Axe 2	AXE 2 - OPTIMISER L'OFFRE PETITE-ENFANCE au regard du Service Public de la Petite Enfance	Action 2.1 : Maintenir l'offre existante Action 2.2 : Maintenir le guichet unique intercommunal et la commission d'attribution des places en crèches Action 2.3 : Promouvoir la profession d'assistant maternel Action 2.4 : Animer le Projet Educatif de Territoire (PEDT) intercommunal (Action commune avec l'Axe 3)
Axe 3	AXE 3 – DYNAMISER LE POLE ENFANCE – JEUNESSE	Action 3.1 : Maintenir l'offre existante Action 3.2 : Actions de prévention et sensibilisation à destination des adolescents Action 3.3 : Initier une réflexion sur les actions à

		<p>destination des plus de 11 ans</p> <p>Action 3.4 : Déployer le dispositif des chantiers jeunes</p> <p>Action 3.5 : Développer des actions en faveur de la citoyenneté et favoriser l'implication des enfants et des jeunes sur le territoire</p> <p>Action 3.6 : Initier, dans un souci d'équité territoriale, une réflexion sur la pertinence du transport vers les ALSH</p>
--	--	--

Axe 4	<p>AXE 4 – LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT, ENCOURAGER L'ANIMATION SOCIALE ET CONFORTER LES LIENS SOCIAUX</p>	<p>Action 4.1 : Maintenir et développer des actions visant à garantir l'accès aux droits et aux services (Service Action Sociale de la CCAC)</p> <p>Action 4.2 : Créer un réseau des Espaces de Vie Sociale (EVS) de l'Albret</p> <p>Action 4.3 : Soutenir et valoriser le tissu associatif du territoire</p> <p>Action 4.4 : Déployer une offre d'animation tous publics</p>
----------	--	---

Axe 5	<p>AXE 5 – SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS</p>	<p>Action 5.1 : Poursuivre la dynamique du réseau Parentalité et Services aux familles de l'Albret en partenariat avec le réseau départemental Familles 47 & Co</p> <p>Action 5.2 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement à la parentalité des parents usagers des structures PEEJ</p> <p>Action 5.3 : Réfléchir au fonctionnement du LAEP</p>
----------	---	---

Axe 6	AXE 6 – HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Action 6.1 : Favoriser la qualité de l'habitat et du cadre de vie Action 6.2 : Promouvoir une alimentation saine et durable
------------------	---	--

Axe 1 – COMMUNICATION – Rendre visible les enjeux de la CTG

Action 1.1 : Améliorer la visibilité et la lisibilité des enjeux de la CTG

Constat / Contexte	Retours des élus suite au questionnaire diffusé en septembre-octobre 2023 et aux entretiens avec 7 élus / maires : besoin de clarté, d'exemples concrets. Constats partagés avec l'ensemble des chargés de coopération CTG.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur déploiement des actions de la CTG sur le territoire - Expliquer les enjeux de la CTG aux élus du territoire - Renforcer l'implication et la participation des élus aux différentes instances de décisions de la CTG
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Action co-portée par les différents services d'Albret Communauté et coordonnée par le Service Communication - MSA - Communes
Public cible	Les élus du territoire : élus de la commission PEEJ, de l'Action Sociale, des services Communication, TEPOS, Habitat et Environnement.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Evoquer régulièrement la CTG (actions, avancées, modalité, fonctionnement, etc) aux élus du territoire : point lors des différentes commissions, newsletter du service PEEJ, newsletter d'Albret Communauté. Commissions PEEJ / Action Sociale / TEPOS / Habitat, Conseils Communautaires, Bureau communautaire afin de sensibiliser plus largement les élus. <u>Fréquence</u> : au moins 1 X/an. - Créer un visuel (dépliant, vidéo, etc) pour présenter brièvement et clairement les modalités de la CTG et son impact sur le territoire (par commune). Diffuser ce support à l'ensemble des élus du territoire et via les canaux de communication d'Albret Communauté (site web, pages FB, etc). - Renforcer la participation des élus aux différentes instances de décisions de la CTG <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les modalités de fonctionnement des groupes de travail (gouvernance de la CTG) : a minima, 2 élus membres de la Commission PEEJ dans chaque groupe de travail (correspondant aux différents axes de la CTG) + représentants d'élus de l'ensemble des services concernés par la CTG (PEEJ, Action Sociale, TEPOS, Habitat) - Invitation des élus lors des COPIL
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté - CAF - MSA
Echéancier	Travail appuyé au début de la convention (2024). Durée de la convention.

Action 1.2 : Renforcer la stratégie de communication de la CCAC à destination des habitants

Constat / Contexte	Retours des parents usagers des structures PEEJ Retours des différents agents d'Albret Communauté
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur déploiement des actions de la CTG sur le territoire - Faire comprendre les enjeux de la CTG aux habitants du territoire - Mieux informer les familles du territoire des services d'Albret Communauté
Partenaires associés	<p>Action portée par le Service Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAF - MSA - Communes
Public cible	Les familles et habitants du territoire
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un support de communication (plaquette, livret papier ou numérique) présentant les différents services de la CCAC - Organiser un événement CCAC annuel -> Différents stands présentant les différents services de la collectivité à destination du grand public. Evénement itinérant sur le territoire : 1 commune différente chaque année - Déployer l'application « Intra-Muros » => auprès des communes, des associations, des habitants. Présentation en commissions, organisation des « ateliers de formation », etc. - Être visible sur les réseaux sociaux utilisés par les habitants : Facebook, Instagram, TikTok
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté - CAF - MSA
Echéancier	Durée de la convention

AXE 2 – OPTIMISER L’OFFRE PETITE-ENFANCE AU REGARD DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Action 2.1 : Maintenir l’offre existante

<p>Constat / Contexte</p>	<p>L’intercommunalité développe une diversité d’actions répondant aux besoins des habitants. Si certaines de ces offres doivent évoluer et s’ajuster aux besoins des habitants, un grand nombre doit être prolongé, en l’état, puisqu’elles permettent d’accompagner efficacement les familles.</p> <p>Par ailleurs, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi précise qu’à compter du 1^{er} janvier 2025 les communes ou EPCI mettront en œuvre le Service Public de la Petite Enfance en devenant autorités organisatrices de l’offre d’accueil du jeune enfant.</p> <p>La prochaine CTG doit donc permettre d’assurer la continuité de ces dispositifs, tout en veillant à leur adéquation avec les autres actions détaillées dans le plan d’actions suivant.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l’offre existante répondant à des besoins pérennes des habitants - Crèche de Nérac et Montesquieu, Micro-crèches de Mézin et Montagnac sur Auvignon, RPE - Adapter le fonctionnement des services à l’évolution des besoins et attentes des enfants et des familles et ce au regard des réglementations - Trouver un équilibre durable entre la qualité de service et le coût
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Conseil Départemental - Communes - UDAF
<p>Public cible</p>	<p>Les familles</p>
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation des actions à pérenniser et des moyens qui leur sont affectés par les différents porteurs - Réflexions à mener sur les perspectives de déploiement des structures sur des sites plus adaptés (Crèche Nérac – RPE) - Réflexion sur la création d’une maison de l’enfance regroupant plusieurs services aux familles - Réflexion sur la création de structure(s) – exemple : Lamontjoie - Mise en place et suivi d’un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l’offre d’accueil du jeune enfant prévoyant les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées

Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">- Albret Communauté : maintien des moyens- CAF : mobilisation des différentes aides de droit commun (Revalorisation et linéarisation de la Prestation de service unique, bonus mixité sociale, bonus handicap, financement des journées pédagogiques, majoration du bonus territoire et relèvement des financements plancher pour les places existantes les moins bien financées, fonds publics et territoires, appels à projet locaux, bonus trajectoire de développement, bonus attractivité, ...), aides à l'investissement- MSA : maintien des moyens
Echéancier	Rédaction du schéma d'accueil du jeune enfant en 2025 Durée de la convention
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Données du Guichet Unique

Action 2.2 : Maintenir le guichet unique intercommunal et la commission d'attribution des places en crèches

Constat / Contexte	Depuis 2014, l'intercommunalité s'est dotée d'un guichet unique petite-enfance (GUPE) qui a pour vocation d'accompagner les parents dans la compréhension de l'offre d'accueil accessible sur le territoire et la mobilisation de l'équipement adéquat au regard de leur(s) besoin(s). Ce dispositif permet une meilleure ventilation des demandes et améliore la mise en relation de cette demande avec l'offre disponible localement. Conscient de l'intérêt de cet outil, les responsables locaux sont allés plus loin, avec la mise en place d'une commission d'attribution des places en crèches.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser ces dispositifs dans leur forme et fonctionnement - Identifier les modalités d'amélioration de ces outils : suivi appuyé des familles ; travail sur le rôle d'observatoire des modes d'accueil du GUPE (centraliser, affiner les informations concernant les besoins des familles). - Adapter le guichet unique aux évolutions réglementaires - Faire du GUPE un observatoire des conditions et besoins en matière d'accueil petite enfance sur le territoire, source d'information pour la réalisation du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - UDAF - Conseil Départemental
Public cible	Les familles du territoire (<i>in fine</i>)
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation des moyens (humains, financiers, techniques, etc) dévolus à ces dispositifs, développement de leur suivi et pilotage à travers des points d'étapes annuels. - Définir les données à recueillir concernant les besoins des familles et travailler à une méthodologie et des outils adaptés
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CAF : augmentation de la prestation de service RPE + bonification action guichet unique et bonus territoire. - Albret Communauté : maintien des moyens
Echéancier	Septembre 2024 : travail sur l'amélioration des outils 2025 : mise en place des nouveaux outils de suivi – évaluation fin 2025
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et évolution des demandes gérées par le guichet unique par an - Nombre de parents orienté par an - Pertinence des informations recueillies – capacité à alimenter les différents diagnostics et projets

Action 2.3 : Promouvoir la profession d'assistant maternel

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Depuis plusieurs années, le nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire est en baisse (84 en 2020 et 2021 ; 81 en 2022 ; 72 en 2023) et cette tendance semble se confirmer pour 2024 avec au moins 4 départs à la retraite annoncés. Parallèlement, seuls 4 nouveaux agréments ont eu lieu en 2023 (2 à Feugarolles, 1 à Thouars-sur-Garonne et 1 au sein de la MAM de Buzet-sur-Baïse). Nérac, ville centre de l'Albret, n'a pas eu de nouveaux agréments depuis 2020 ; elle ne compte désormais plus que 14 Assistantes Maternelles avec 2 départs en retraite prévus en 2024.</p> <p>Dans le même temps, on constate une baisse du nombre des naissances sur le territoire (207 en 2020 ; 179 en 2021 ; 173 en 2022 et 193 en 2023), cette baisse peut atténuer l'impact du manque d'assistants maternels dans premier temps mais à terme il est nécessaire d'être attentif aux besoins d'accueil individuel. Par ailleurs, des disparités sont notables parmi les communes avec des secteurs où la situation sera plus tendue (la ville de Nérac notamment).</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de nouveaux agréments sur le territoire - Maintenir une offre de mode de garde équilibrée sur le territoire
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Communes - Conseil Départemental - Etablissements scolaires : Lycée Jacques de Romas, MFR de Barbaste
<p>Public cible</p>	<p>Tous les candidats potentiels à l'agrément.</p>
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entamer un travail de réflexion avec la CAF et la PMI afin d'identifier les freins entre le nombre de candidats au départ (réunion d'information, démarche d'agrément) et le nombre d'agréments réels => Lever les freins et accompagner les personnes candidates. - Organiser dans la programmation du RPE des « cafés relais » avec les Assistants Maternels en partenariat avec la conseillère emploi d'Albret Communauté (Service Action Sociale) qui aura identifié des personnes intéressées par le métier ; des rencontres avec d'autres professionnels (puéricultrices, formateurs, conseillers Pôle-Emploi, etc), ou toute autre action de promotion et valorisation de la profession - Renforcer les liens avec les établissements scolaires du territoire qui ont des filières Petite-Enfance (CAP AEPE, Auxiliaire de Puériculture, EJE, etc) pour présenter la profession, actions passerelle RPE / Crèches lors de l'accueil de stagiaires - Participer au forum des Métiers d'Aide à la personne (chaque année au printemps) - Promouvoir le site « monenfant.fr »

Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">- Caf : doublement de la prime à l'installation assistants maternels, doublement de l'aide au démarrage « Maison d'Assistants Maternels » (MAM), création d'un volet « accueil individuel » dans le Fonds Publics et Territoires, création d'une aide à l'investissement MAM, réforme du « complément mode de garde emploi direct » à l'horizon de 2025,- Albret Communauté
Echéancier	<p>Dès 2024 : programmation des « café relais », participation au forum des métiers d'aide à la personne</p> <p>2025 : mise en place des groupes de travail (évaluation des actions 2024 – préparations des actions en lien avec la CAF et la PMI et des partenariats avec les établissements scolaires)</p>
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de « cafés relais » ou autres actions dédiés à la thématique- Nombre d'interventions / présentations du RPE et du métier d'Assistant Maternel aux établissements de l'Albret- Participation au forum des Métiers d'Aide à la personne et nombre de contacts réalisés

Action 2.4 : Animer le Projet Educatif de Territoire (PEDT) intercommunal (Action commune avec l'Axe 3)

<p>Constat / Contexte</p>	<p>L'intercommunalité dispose d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT), à renouveler en 2024.</p> <p>Le PEDT a été travaillé avec l'ensemble des partenaires (collectivités, structures Petite-Enfance et Enfance / Jeunesse ; le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES); associations ; Education Nationale ; les familles du territoire via les structures PEEJ).</p> <p>Le travail partenarial gagnerait à être renforcé, notamment avec l'Education Nationale qui, pour le moment, s'est très peu mobilisée. Le SDJES, via le Groupe d'Appui Départemental (GAD), propose un appui technique et opérationnel qu'il faudra solliciter.</p> <p>Les retours du questionnaire diffusé en 2021 auprès des partenaires éducatifs, des élus et des familles du territoire, actualisés avec les retours des équipes en place dans les structures, montrent les besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la formation du personnel accueillant - proposition d'ateliers d'information ponctuels pour les parents sur les besoins et l'évolution de l'enfant - action d'éveil culturel des tout-petits <p>La sensibilisation et l'implication des agents est également encore à travailler.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le PEDT pour en faire le cadre éducatif d'un maximum d'acteurs du territoire et inclure la Petite-Enfance parmi les publics cibles - Définir une stratégie et des objectifs communs à la diversité des acteurs impliqués auprès des enfants - Etudier la possibilité de renforcer le partenariat avec les écoles - Permettre au service de partager un projet éducatif commun et de s'organiser autour de celui-ci - Sensibiliser / former les agents aux compétences psychosociales
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - SDJES - Communes - Education Nationale - Associations du territoire dont Espaces de Vie Sociale - Familles du territoire
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs éducatifs du territoire en lien avec le public des 0-16 ans - Les structures Petite-Enfance – Enfance Jeunesse d'Albret Communauté
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les partenaires du territoire à la mise en œuvre du PEDT via le groupe de travail dédié en veillant au lien avec les stratégies connexes (CTG)
<p>Moyens et financements</p>	<p>A définir</p>

mobilisables	
Echéancier	<ul style="list-style-type: none">- Poursuite de l'animation actuelle du PEDT jusqu'en septembre 2025- Préparation – actualisation du nouveau PEDT à partir du septembre 2024- Animation du PEDT actualisé
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions de suivi (groupe de travail + CP)- Actions réalisées effectivement en lien avec le PEDT

AXE 3 – DYNAMISER LE POLE ENFANCE – JEUNESSE

Action 3.1 : Maintenir l'offre existante

Constat / Contexte	<p>L'intercommunalité développe une diversité d'actions répondant aux besoins des habitants.</p> <p>Si certaines de ces offres doivent évoluer et s'ajuster aux besoins des familles, un grand nombre doit être prolongé en l'état, puisqu'elles permettent d'accompagner efficacement les familles.</p> <p>La prochaine CTG doit permettre d'assurer la continuité de ces dispositifs.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'offre existante répondant à des besoins pérennes des habitants <ul style="list-style-type: none"> • ALSH de Barbaste, Mézin, Moncrabeau, Montesquieu, Lavardac et Lamontjoie - Adapter le fonctionnement des services à l'évolution des besoins et attentes des enfants et des familles du territoire et des réglementations - Trouver un équilibre durable entre la qualité de service et le coût
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Conseil Départemental - SDJES - Associations - Communes
Public cible	Les familles
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation des actions à pérenniser et des moyens qui leur sont affectés par les différents porteurs
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté : maintien des moyens - CAF : mobilisation des différentes aides de droit commun (revalorisation de la prestation de service ordinaire, création du complément inclusif, bonus territoire offre existante et création d'un bonus territoire offre nouvelle, fonds publics et territoires, appels à projet locaux,...), aides à l'investissement - MSA : maintien des moyens
Echéancier	Mise en place des groupes de travail : 1 ^{er} trimestre 2025

Action 3.2 : Actions de prévention et sensibilisation à destination des adolescents

Constat / Contexte	<p>Les travaux du Contrat Local de Santé d'Albret Communauté ont mis en avant les besoins de proposer des actions à destination des adolescents sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention des addictions - Prévention des violences intra-familiales - Prévention du harcèlement et cyberharcèlement - Promotion de l'accès au sport - Besoin de lien social - Soutien à la parentalité des parents d'adolescents et des adolescents « jeunes parents »
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les Compétences Psycho-Sociales (CPS) des jeunes - Développer les compétences de l'ensemble des acteurs éducatifs gravitant autour des ados et jeunes adultes de l'Albret, à repérer, orienter et adopter une posture d'accompagnement adaptée - Développer les compétences des acteurs éducatifs pour la mise en place de projets d'éducation à la santé - Partager les compétences et ressources entre partenaires - Co-crérer des outils / des actions à destination des jeunes et des acteurs éducatifs - Sensibiliser les jeunes dits "inactifs" à l'activité sportive et à ses bienfaits - Développer le lien social grâce au sport et créer du lien au sein du mouvement sportif local
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Actions portées par les acteurs du CLS - CAF - MSA - EVS - Associations - Conseil Départemental - SDJES - Education Nationale
Public cible	Les jeunes du territoire
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / formations aux CPS - Sensibilisation des acteurs éducatifs et de santé au repérage, à l'orientation et à la posture d'accompagnement - Création d'un réseau local de partenaires intervenant auprès des jeunes - Création / co-crétation d'actions à destination des jeunes et des familles sur les différentes thématiques - Organisation d'ateliers – de théâtre forum - Mise en place de consultations jeunes consommateurs pour les problématiques d'addiction - Organisation d'une journée ou demi-journée multisports (ateliers de découverte sportive et ateliers de prévention)

Moyens et financements mobilisables	- Albret Communauté, moyens humains - Autres moyens détaillés dans le CLS (Financements : ARS, Mildeca, fonds propres de certains co-porteurs, CAF, MSA,...)
Echéancier	- Durée de la convention – suivi de la mise en place des actions dès janvier 2024
Indicateurs de réalisation et suivi	- Nombre d'actions/projets mis en place sur le terrain

Action 3.3 : Initier une réflexion sur les actions à destination des plus de 11 ans

Constat / Contexte	<p>A ce jour, la collectivité a choisi de dédier l'ALSH de Lavardac à l'accueil des enfants de + de 11 ans et de proposer des activités « itinérantes ». Cet accueil permet aux plus de 11 ans de bénéficier d'une programmation spécifique. Les parents de ces derniers peuvent également choisir de les inscrire sur un autre ALSH.</p> <p>Constats ALSH Lavardac (+ 11 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte baisse de la fréquentation de l'ALSH de Lavardac en 2020 (crise sanitaire). Depuis 2020, remontée lente et progressive. - Le personnel : 2 animateurs -> seulement sur les vacances scolaires. Depuis le printemps 2021, renfort sur les équipes Enfance (mercredis et vacances scolaires). - Local partagé : le local de Lavardac est actuellement mutualisé avec l'EMD et d'autres associations. Les jeunes ont besoin d'un lieu qui leur ressemble (décoration, mobilier, etc). <p>Statuts d'Albret Communauté PEEJ = Compétence Optionnelle (Article 6) -> « <i>Création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectif déclarés d'intérêt communautaire</i> »</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir sur l'accueil des + de 11 ans au sein des ALSH - Recenser les besoins - Réfléchir à l'opportunité de la mise en place d'un « ALSH ados » et d'un Point Information Jeunesse
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - SDJES - Communes
Public cible	Les jeunes du territoire
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir avec les équipes enfance / jeunesse à une programmation adaptée aux + de 11 ans - Impliquer les élus -> y consacrer un groupe de travail dédié (revoir les statuts d'Albret Communauté) - Réfléchir à la création d'un espace dédié sur le secteur de Nérac
Moyens et financements mobilisables	Albret Communauté, CAF, MSA, SDJES, Financements européens, Etat, Département, Région Nouvelle-Aquitaine
Echéancier	<p>Mise en place du groupe de travail : septembre 2024</p> <p>Propositions d'action : septembre 2025</p>

Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions (groupe de travail) par an- Avancée du projet
--	---

Action 3.4 : Déployer le dispositif des chantiers jeunes

Constat / Contexte	<p>Depuis 2019 et dans le cadre du dispositif de la CAF, 19 chantiers jeunes ont été organisés sur 12 communes de l'Albret. Au total, 152 jeunes du territoire ont participé à ces chantiers.</p> <p>En 2021, le service Enfance/jeunesse a travaillé – en partenariat avec les communes – à l'élaboration d'un cahier des charges afin de proposer des chantiers jeunes hors du dispositif CAF. L'objectif étant de limiter les contraintes inhérentes au dispositif (période de vacances scolaires, durée de 5 jours consécutifs) afin de s'adapter aux besoins des communes et au rythme des jeunes du territoire. Il est notamment possible d'organiser ces chantiers sur des temps plus courts et en période scolaire (ex : le mercredi après-midi ou le samedi ; sur 3 demies-journées).</p> <p>Par ailleurs, il est souhaitable de diversifier les activités – autres que les travaux manuels : ex -> chantier numérique intergénérationnel, travaux paysagers avec le service Environnement et Rivières, organisation d'événements. A ce jour, peu de communes se sont saisies de cette proposition.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement des chantiers jeunes - Permettre à un maximum de jeunes de bénéficier du dispositif (au delà du public ALSH) - Poursuivre et consolider le partenariat avec les services d'Albret Communauté (base de données partagée ; mixer les publics, actions communes, etc)
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA, dont dispositif GMR jusqu'en 2025 - Communes - Service Action Sociale - EVS du territoire
Public cible	Les jeunes du territoire âgés de 11 à 17 ans
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des chantiers jeunes dans le cadre du dispositif CAF - Hors dispositif CAF : sur les mercredis, en itinérance, en partenariat avec d'autres structures (EVS, collectivités) => Cf cahier des charges rédigé en 2021. - Travail de remobilisation des communes et des autres services.
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Albret Communauté
Echéancier	<p>Action en cours</p> <p>Mise en place du groupe de travail : septembre 2024</p>

Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de chantiers jeunes réalisé par an selon dispositif CAF et hors dispositif CAF (« hors les murs »)- Nombre de jeunes concerné par an
--	--

Action 3.5 : Développer des actions en faveur de la citoyenneté et favoriser l'implication des enfants et des jeunes sur le territoire

Constat / Contexte	<p>Inscrite comme valeur phare dans le PEDT 2021-2024, la citoyenneté (« le vivre-ensemble » ; « l'éco-citoyenneté ») se déploie au travers du fonctionnement (règlement intérieur, participation des enfants, etc) et des activités proposées au sein des structures PEEJ.</p> <p>Cette dynamique est à renforcer et à étendre à d'autres instances (écoles, communes, etc)</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des activités à portée citoyenne au sein des ALSH (activités adaptées) // PEDT - Promouvoir les dispositifs permettant d'impliquer les jeunes dans la vie locale - Faciliter l'accès des jeunes aux formations type BAFA (dont BAFA Citoyen), BNSSA (surveillant de baignade) + PSE1 - Mise en place du Passeport du Civisme => classes de CM2 (partenariat Ecoles / Communes / Education Nationale)
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Communes - Education Nationale
Public cible	Les enfants et jeunes
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Porter une attention particulière dans la programmation des ALSH sur les « activités citoyennes » ; proposer régulièrement des activités animées par les services Albret Communauté (TEPOS ; Environnement et Rivières) ; renforcer les partenariats avec les structures locales (Ligue de l'Enseignement, associations, etc) - En collaboration avec la CAF, les EVS du territoire, La Ligue de l'Enseignement et les collectivités, promouvoir les dispositifs comme les « Junior Asso », les « ATEC » (Association Temporaire d'Enfants et de Jeunes Citoyens) les « Conseils Municipaux Jeunes » => organiser des temps d'échanges pour présenter ces dispositifs, relayer la communication existante, etc - Organisation du BAFA Citoyen (coorganisé par Albret Communauté et un organisme de formation). L'entrée en formation nécessite une période d'observation en amont et les jeunes bénéficient d'un tutorat par un animateur d'Albret Communauté) - Incitation à la formation BNSSA (surveillant de baignade) + PSE1 - Inciter les communes et les écoles à se mobiliser autour du projet « passeport du civisme »=> en parler lors des commissions PEEJ

Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté - CAF - MSA
Echéancier	<p>Prise en compte des objectifs dans la programmation des ALSH dès le printemps 2024</p> <p>Projet Passeport du Civisme et formation BNSSE + PSE1 : en cours de réalisation depuis janvier 2024</p> <p>Projet BAFA citoyen : en cours (première formation sur le territoire prévu pour février 2025)</p> <p>Mise en place du groupe de travail : septembre 2024</p>
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles ayant mis en place le « Passeport Citoyen » - Présence d'activités à portée citoyenne dans la programmation des ALSH - Nombre de réunions / temps d'échanges autour des dispositifs permettant d'impliquer les jeunes dans la vie locale - Nombre de jeunes du territoire ayant bénéficié d'aide d'Albret Communauté pour les formations BAFA, BNSSA et PSC1

Action 3.6 : Initier, dans un souci d'équité territoriale, une réflexion sur la pertinence du transport vers les ALSH

Constat / Contexte	<p>Pendant la crise sanitaire : Passage d'un accueil relais (1h30) sur 3 communes -> Nérac, Calignac et Moncaut à un arrêt minute (10 min) sur 2 communes : Nérac et Calignac</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt minute à Nérac (7h45-7h50) pour l'ALSH de Barbaste - Arrêt minute à Calignac / Le Saumont / Francescas pour l'ALSH de Moncrabeau <p>Veiller à l'adéquation des circuits avec les besoins : questionnaire à destination des parents usagers des ALSH (automne 2022) -> <u>pas de besoin notable</u>.</p> <p><u>A réfléchir</u> : Quels sont les objectifs de ce dispositif ? A qui (quelles familles) s'adresse ce transport ? (Quels critères ?) Comment identifier les familles qui en ont besoin ?</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'adéquation des circuits avec les besoins des familles - Veiller à une équité territoriale du service
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA
Public cible	Les familles
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Bien cerner les enjeux et la pertinence du transport vers les ALSH - Evaluer au mieux les besoins des familles en matière de transport - Rationaliser les circuits proposés au regard du coût financier et du service rendu - Imaginer et promouvoir des actions pour faciliter la mobilité des familles usagères des ALSH => exemple : panneau de co-voiturage dans les ALSH, etc
Moyens et financements mobilisables	Albret Communauté Caf (Fonds publics et Territoires)
Echéancier	Mise en place du groupe de travail : septembre 2024 Fin de l'étude et propositions : septembre 2025
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'étude

AXE 4 – LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT, ENCOURAGER L'ANIMATION SOCIALE ET CONFORTER LES LIENS SOCIAUX

Action 4.1 : Maintenir et développer des actions visant à garantir l'accès aux droits et aux services (Service Action Sociale de la CCAC)

Constat / Contexte	<p>L'isolement social que peut connaître un certain nombre d'habitants du territoire s'explique, en partie, par des difficultés de mobilité physique. Mais quelle que soit la raison de cet isolement, il induit et/ou entretient un phénomène de non-recours aux droits.</p> <p>Conscient de cette limite mais aussi des difficultés que rencontrent un grand nombre d'habitants quant à l'accès aux droits (illectronisme, etc.), Albret Communauté a mis en place le service Action Sociale qui veille à couvrir efficacement le territoire à travers des permanences (Mézin, Sos, Francescas, Lavardac, Nérac). Il est nécessaire de maintenir cette offre et veiller à l'adapter aux mutations en cours ou à venir.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser ce dispositif - Identifier les modalités de développement de l'offre
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - Communes - MSA
Public cible	L'ensemble des habitants
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation des moyens (humains, financiers, techniques, ...) dévolus à ce dispositif et développement de leur suivi et pilotage à travers des points d'étapes annuels - Maintien de la réflexion autour du développement de cet outil : mise en place de nouvelles permanences selon des besoins identifiés, renforcement de la communication sur le dispositif, réflexion sur les locaux, identification et formation de relais locaux (secrétaires de mairies par exemple) pour orienter vers les permanences, etc.
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté : maintien des moyens - Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) - Fonds National France Service (FNFS)
Echéancier	<p>Groupe de travail à composer (concerne 2 commissions d'Albret Communauté)</p> <p>Mise en place du groupe de travail : 1^{er} trimestre 2025</p>
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagné

Action 4.2 : Créer un réseau des Espaces de Vie Sociale (EVS) de l'Albret

Constat / Contexte	<p>Actuellement 4 EVS sur le territoire de l'Albret : Lou Veratous à Moncrabeau (Le Fréchou, Lasserre, Francescas), La Fleur qui Sourit à Sos (Mézin, Réaup-Lisse, Poudenas, St Pé St Simon, Ste Maure de Peyriac, Lannes), l'Amicale Laïque (à Nérac) et Lavardac (Barbaste, Vianne, Feugarolles, Xaintrailles, Pompiey, Montgaillard-en-Albret).</p> <p>Dans un souci de cohérence, les actions des 4 EVS doivent coexister sur le territoire, notamment par la mutualisation de certains projets et / ou de moyens.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux EVS du territoire de travailler de manière concertée
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Communes - Les 4 EVS du territoire
Public cible	Les 4 EVS du territoire
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps d'échanges réguliers inter-EVS en coanimation avec la CAF (Favoriser la mutualisation des moyens : réflexion sur des problématiques communes ; projets communs ; communication commune)
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - MSA
Echéancier	1 réunion par trimestre dès janvier 2024
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions inter-EVS organisé chaque année - Existence de projets communs

Action 4.3 : Soutenir et valoriser le tissu associatif du territoire

Constat / Contexte	Chaque année, Albret Communauté soutient financièrement plusieurs associations du territoire. Il est proposé d'impliquer davantage ces associations à la vie d'Albret Communauté, notamment par la mise en place d'actions en faveur des habitants usagers des services de la collectivités (ALSH, Crèches, Action Sociale, etc).
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des liens entre les associations et les services Albret Communauté - Promouvoir l'application « IntraMuros » auprès des associations (cf : Axe 1)
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - Associations du territoire
Public cible	L'ensemble des associations ayant une dimension intercommunale
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à la manière d'impliquer les associations subventionnées par Albret Communauté - Organisation de temps de concertation Albret Communauté /commission administration générale et commission PEEJ
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté
Echéancier	Composition du groupe de travail : janvier 2025
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du dispositif - Nombre d'animations proposé dans les services d'Albret Communauté par les associations subventionnées

Action 4.4 : Déployer une offre d'animation tous publics

Constat / Contexte	<p>Une équipe de professionnels diplômée et formée.</p> <p>Un territoire étendu, des familles parfois éloignées des services, seuls 5 ALPS déclarés et signataires du PEDT, une population vieillissante, un besoin de lien social. Ces constats sont récurrents, ils apparaissent dans les différents diagnostics territoriaux, dans les réunions des groupes de travail de la CTG.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Amener de l'animation au plus près des habitants de 0 à 99 ans dans les structures et hors les murs, proposer des actions de sensibilisation aux habitants (numérique, santé, développement durable...) - Permettre à un plus grand nombre de bénéficier des compétences des animateurs - Au travers de ces animations, créer du lien (entre habitants, entre habitants et services d'Albret Communauté, entre professionnels)
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - Communes - CAF - MSA - EVS du territoire
Public cible	Habitants du territoire de 0 à 99 ans
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Après information aux élus des actions possibles, réalisation d'un planning trimestriel d'intervention - Déploiement des propositions d'animations, de sensibilisation auprès des différents publics : <ul style="list-style-type: none"> - structures petite-enfance (activités culturelles, psychomotricité) - l'enfance (accueil après l'école – initiation sportives, sensibilisation à l'environnement) - jeunesse (dans les communes, établissements scolaires – découvertes de sports innovants, actions de sensibilisation santé-environnement,..) - familles (dans les communes – animations parents enfants autour du jeu, animations contées,..) - seniors (EHPAD, MARPA, associations – Jeux types quizz, activités créatives)
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté - CAF - MSA
Echéancier	<p>Début des actions dernier trimestre 2024</p> <p>Mise en place du groupe de travail : septembre 2024</p>
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions/animations proposé et évaluations qualitatives associées

AXE 5 – SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS



Action 5.1 : Poursuivre la dynamique du réseau Parentalité et Services aux familles de l'Albret en partenariat avec le réseau départemental Familles 47 & Co

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Le Réseau Parentalité et Services aux Familles de l'Albret se réunit 2 fois par an. L'animateur du réseau départemental Famille 47 & Co et la conseillère technique de la CAF y sont associés.</p> <p><u>Le réseau en quelques chiffres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2023 : Une quinzaine de personnes/structures impliquée dans le réseau. - Mise à jour du répertoire (numérique) des acteurs/structures parentalité de l'Albret : 71 répondants (MAJ novembre 2023). - En 2022 : 16 porteurs de projet ont bénéficié d'un accompagnement (méthodologique et/ou technique) dont 2 nouveaux acteurs. - En 2022 : 38 actions labélisées REAAP et 15 acteurs financés. - Diffusion mensuelle du programme des « actions et événements parentalité » sur l'Albret (et département 47). - Présentation de l'Appli IntraMuros aux acteurs afin de diffuser leurs informations ; présentation des formations proposées aux acteurs associatifs par la Ligue de l'Enseignement. - 4 EVS sur le territoire avec une programmation à destination des familles (temps de jeux en familles, d'échanges, d'information) entrant dans le champ du soutien à la parentalité.
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien les acteurs du territoire proposant des actions de soutien à la fonction parentale - En collaboration avec la CAF et l'animateur du réseau départemental, accompagner les acteurs du réseau dans l'élaboration de leurs projets (permanences, appui technique, etc)
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - ARS (en lien avec le CLS) - Education Nationale - MSA - DDCSPP - Conseil Départemental
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations proposant des actions de soutien à la parentalité - Les structures PEEJ - Les familles
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler conjointement avec l'animateur départemental du réseau Familles 47 & Co et le conseiller territoriale CAF - Organiser et animer 2 réunions locales par an avec l'ensemble des acteurs parentalité de l'Albret

	<ul style="list-style-type: none">- Veille et repérage de nouvelles structures / associations parentalité sur le territoire de l'Albret- Accompagnement des structures aux évolutions réglementaires
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">- CAF- Albret Communauté
Echéancier	Organisation de 1 à 2 rencontres annuelles
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Le nombre de nouveaux acteurs du territoire intégrant le Réseau Parentalité et services aux familles de l'Albret- Le nombre d'actions parents/enfants proposé sur le territoire- Le nombre de conférences ou de temps d'échanges entre parents proposé par des acteurs du territoire- Le nombre de réunions du réseau parentalité et services aux familles de l'Albret

Action 5.2 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement à la parentalité des parents usagers des structures PEEJ

Constat / Contexte	En maintenant et développant les services aux familles dans le domaine de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la collectivité démontre au quotidien sa volonté de soutenir la fonction parentale. Des temps de rencontres sont proposés aux familles dans les différentes structures. Il y a peu ces temps de rencontre étaient essentiellement des temps festifs (fêtes et spectacles de fin de saison). Depuis 2017 l'implication des familles se fait sous diverses formes : réunions d'information (avant et/ou après les temps forts des vacances, tout au long de l'année dans les structures petite enfance pour informer les familles des projets), réunions d'information et de sensibilisation thématiques (nutricrèche)
Objectifs poursuivis	- Maintenir l'implication des familles
Partenaires associés	- Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Conseil départemental
Public cible	Familles
Contenu	- Sensibilisation des équipes quant à la place des parents dans les structures - Réflexion sur les actions à proposer aux familles – sur l'implication des familles dans les structures - Elaboration d'un programme d'actions réalisables « en interne » à destination des parents
Moyens et financements mobilisables	- Albret Communauté : maintien des moyens - CAF : actions valorisables dans le cadre des financements REAAP
Echéancier	Premières actions « petite enfance » au printemps 2023, actions programmées pour juin 2024 Mise en place du groupe de travail : Septembre 2024
Indicateurs de réalisation et suivi	- Nombre de projets réalisés par an

Action 5.3 : Réfléchir au fonctionnement du LAEP

Constat / Contexte	<p>Depuis janvier 2023, le LAEP a modifié ses temps d'accueil et propose désormais un accueil les jeudis après-midi (14h-17h) hors périodes de vacances scolaires.</p> <p><u>Principaux constats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne fréquentation des familles - A ce jour, l'accueillante « fil rouge » réalise 1 accueil hebdomadaire (elle est également en charge du RPE) - Manque de bénévoles accueillantes. Ce qui ne permet pas de pallier aux absences - Au RPE, plusieurs matinées d'éveil sont désormais ouvertes aux parents de jeunes enfants selon les places disponibles - Depuis septembre 2022, l'EVS de Nérac propose – les mercredis après-midi – un temps de jeu à destination des familles. Plusieurs parents avec de jeunes enfants s'y retrouvent
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un maillage territorial en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité - Assurer la pérennité de l'offre en s'appuyant sur les équipes de professionnels d'Albret Communauté
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté - CAF - MSA - Conseil départemental - Bénévoles
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Familles ayant de jeunes enfants (0 à 6 ans)
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins - Réflexion et rédaction d'un projet d'organisation d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents - Mise en œuvre du projet
Moyens et financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CAF : participation au financement via la prestation de service ordinaire et le bonus territoire, formation des accueillants et mise en réseau - Albret Communauté : maintien des moyens (et suivi-pilotage par le coordinateur Petite-Enfance en lien avec la direction)
Echéancier	<p>Mise en place du groupe de travail : septembre 2024 Fin de l'étude et propositions : septembre 2025</p>
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du LAEP

AXE 6 – HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Action 6.1 : Favoriser la qualité de l'habitat et du cadre de vie

<p>Constat / Contexte</p>	<p>La commune de Nérac a souhaité mettre en place le permis de louer afin de lutter contre les marchands de sommeil et éviter l'habitat indigne. Bien qu'ils disposent du pouvoir de police et d'une obligation de signalement, les élus se sentent démunis face à ces questions qui peuvent toucher l'intimité des ménages.</p> <p>Lors du questionnaire "habitants" de l'Albret, à la question "êtes-vous sensibles à la qualité du cadre de vie et au logement ?", sur 601 répondants, 335 ont répondu "oui". De plus, 407 d'entre eux estiment que les aidants ne sont pas suffisamment bien informés concernant les accompagnements et aménagements.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences des élus concernant leurs devoirs et obligations en matière de lutte contre l'habitat indigne - Accompagner à la bonne mise en place des procédures - Contribuer à la promotion des bonnes pratiques en termes d'aménagement - organisation / chaleur-froid-humidité - Diminuer le mal-logement et anticiper les solutions à mettre en place selon la problématique
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - MSA - Communes - Service Habitat Albret Communauté - ADIL, ARS et pôle LHI de la DDT du Lot-et-Garonne - Délégation locale de l'ANAH - ADMR, UNA, CCAS, Agir Val d'Albret, associations caritatives, service Action Sociale d'Albret Communauté, Centre Médico-Social / les infirmiers libéraux
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elus communaux - Public vulnérable (personnes âgées isolées, familles en situation de précarité) / associations / partenaires sociaux (ADMR, UNA, CCAS, Agir Val d'Albret, associations caritatives, action sociale, Centre Médico-Social...) / les infirmiers libéraux
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la politique sociale (à destination des habitants) en faveur du logement : dispositif « permis de louer » ; mise en place d'une boîte à outil « non-décence et péril dans ma commune » -> lutte contre l'habitat - Promouvoir les bonnes pratiques en termes d'aménagement des logements : Création de supports d'informations sur les missions de conseils techniques et financiers du service habitat de la CCAC -> plaquette "Bien habiter son logement" + Informer les partenaires intervenant à domicile pour relayer l'information et sensibiliser le public cible dit vulnérable (élus, professionnels du médico-social, etc).
<p>Moyens et financements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Albret Communauté - ANAH

mobilisables	
Echéancier	<ul style="list-style-type: none">- 2024 : création de la boîte à outils- 2024 : diffusion et rencontre des communes- 2025 - 2027 : mise à jour selon évolution réglementaire - 2024 : création des supports- 2024 à 2027 : réunions et diffusion annuelles
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de procédures mises en œuvre- Nombre de mairies rencontrées lors de la diffusion de la Boîte à Outils - Réalisation du support- Nombre de réunions d'information partenaires

Action 6.2 : Promouvoir une alimentation saine et durable

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Beaucoup de diversité dans les types de restaurations collectives sur l'Albret. Des élus font remonter les besoins d'une meilleure connaissance de l'existant et peut-être envisager une coordination entre collectivités volontaires. Des actions de sensibilisation sont réalisées en milieu scolaire : tabac, harcèlement, éducation sexuelle, etc. Cependant il en existe peu dans le domaine de l'alimentation. Proposer des ateliers permettrait de faire connaître les mesures phares du Programme National Nutrition Santé 4.</p> <p>Les jardins partagés sont un très bon outil pour travailler de manière globale tous les aspects de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardinage, récolte, production - Localité, saisonnalité, - Lutte contre le gaspillage - Sensibilisation <p>Il en existe plusieurs sur le territoire mais la grande difficulté est l'animation de ces jardins. Il n'y a pas d'association dédiée à cette fonction et les jardins ne sont pas exploités.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins d'accès à une alimentation saine et durable (restauration collective et pratiques individuelles) et mettre en place un programme d'actions prioritaires - Sensibiliser le public enfants et ados sur le bien manger : équilibre alimentaire, produits bruts, frais, locaux, de saison, ... pour que les jeunes développent des compétences en alimentation. - Animer un ou des jardins partagés en Albret pour y développer les compétences alimentaires, autonomiser des publics dans la gestion d'un jardin, développer le lien social, - Favoriser l'apprentissage de la culture sans intrant chimique
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action portée par Albret Communauté CAF MSA Communes EVS de Nérac (pour les jardins partagés) Au Fil des Séounes – Danival - Alliance Bio - CD47 - Lycée Armand Fallières IREPS
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants (familles) du territoire + Collectivités et son personnel de la restauration collective - Public périscolaire en 2024-2028 (ALSH) - Ecoles, collèges et lycées pour l'année 2025-2028 - Associations, public fragile, scolaires
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une alimentation saine et durable -> Réaliser 2 enquêtes : 1 sur le « bien-manger » (état des lieux des pratiques alimentaires des habitants du territoire) ; 1 sur le fonctionnement de la restauration collective en Albret et proposer des pistes d'actions (CCAC) - Mise en place d'ateliers en milieu scolaire et périscolaire (CCAC) : différentes

	<p>thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuits-courts, localité, saisonnalité - Equilibre alimentaire : valeur nutritionnelle, produits non transformés, ... - Lutte contre le gaspillage alimentaire <p>- Développer, animer et pérenniser des jardins partagés avec et pour les habitants du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un espace à disposition - Trouver une association qui s'engage à tenir un jardin (Espace de Vie Social de Nérac) - Se servir du jardin comme d'un outil de sensibilisation au Bien Manger et d'apprentissage à la culture sans intrant chimique (=bio)
Moyens et financements mobilisables	A définir
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> - 2024 : réalisation - diffusion- analyse des diagnostics - 2025-2028 : identification du plan d'actions et mise en place - Public périscolaire en 2024-2028 (ALSH) - Ecole collège et lycée pour l'année 2025-2028 - 2024 : identification de tous les jardins et trouver une association - 2025-2028 : pérennisation de l'animation du jardin
Indicateurs de réalisation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Retours d'enquête - Nombre d'ateliers réalisé - Satisfaction des participants - Nombre d'enfants /ados sensibilisé <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jardins animé par les associations - Nombre d'ateliers réalisé le cas échéant